

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

3 novembre 2018

PLF POUR 2019 - (N° 1255)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° II-1187

présenté par

M. Rolland, M. Dive, M. Nury, M. Leclerc, M. Quentin, M. Bazin, Mme Bazin-Malgras et  
M. Pauget

-----

**ARTICLE 39****ÉTAT B****Mission « Économie »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

*(en euros)*

<b>Programmes</b>	<b>+</b>	<b>-</b>
Développement des entreprises et régulations	20 464 868	0
Plan France Très haut débit	0	0
Statistiques et études économiques	0	10 232 434
Stratégie économique et fiscale	0	10 232 434
<b>TOTAUX</b>	20 464 868	20 464 868
<b>SOLDE</b>	0	

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement propose le transfert de 20,4 millions d'euros au programme 134 « Développement des entreprises et régulation » afin de rétablir l'action n° 20 « Financement des entreprises » qui correspond à la subvention publique attribuée pour financer l'activité de garantie de Bpifrance.

Ces crédits sont prélevés à part égale sur l'action n° 1 « Infrastructure statistique » du programme 220 « Statistiques et études économiques » et sur l'action n° 1 « Définition et mise en œuvre de la politique économique et financière de la France dans le cadre national, international et européen » du programme 305 « Stratégie économique et fiscale ».

Il s'agit d'un amendement de repli par rapport à mon amendement n° 1186. En effet, si l'effort de 40 millions est considéré comme trop conséquent par le Gouvernement, il pourrait être envisagé a minima de prévoir une subvention publique de l'ordre de 20 millions pour assurer la pérennité de l'activité de garantie de Bpifrance, essentiel au dynamisme du tissu productif français.